

Bruxelles, le 25 juin 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Financement de la politique de l'eau en Région wallonne : une menace de plus contre l'emploi et l'industrie en Région wallonne

- **La nouvelle redevance proposée en Région wallonne sur le captage d'eau de surface ainsi que l'augmentation substantielle envisagée de la taxe sur les rejets d'eaux industrielles font peser de graves menaces sur le secteur électrique :**
 - Ces surcharges ne tiennent pas compte des efforts déjà entrepris par les producteurs d'électricité en vue de réduire la consommation d'eau et d'améliorer la qualité des cours d'eau ;
 - Ces surcharges sont disproportionnées par rapport aux coûts et services réels et sont discriminatoires : plus de 80% des recettes supplémentaires liées à la révision des mécanismes de financement serait à charge des producteurs d'électricité, pour lesquels la surcharge pour le captage d'eau de surface serait jusqu'à 18 fois plus élevée que certains de leurs concurrents dans les pays voisins¹.

- **Les surcharges proposées s'ajoutent aux charges imposées au niveau régional et fédéral** qui détériorent déjà fortement la compétitivité et la rentabilité des centrales électriques :
 - La redevance sur les certificats verts en Région wallonne (env. 0,5 €/MWh, également applicable aux centrales électriques à la biomasse) ;
 - Les coûts de réserve d'Elia à charge des producteurs (0,911 €/MWh) ;
 - La cotisation fédérale et surcharge 'clients protégés' pour le gaz utilisé pour la production d'électricité (0,4774 €/MWh gaz en 2013 soit env. 0,8 €/MWh).

- **Les autorités wallonnes envisagent par ailleurs une augmentation substantielle des redevances pour l'occupation du domaine public².** La FEBEG conteste fermement le

¹ Le coût des surcharges envisagées pour le secteur pourrait s'élever à plus de 20 millions d'euros par an, alors que la révision des mécanismes doit permettre de prodiguer annuellement quelques 25 millions d'euros de recettes supplémentaires.

² Arrêté du Gouvernement wallon du 6.12.2012 portant exécution de l'article 3, §4, du décret du 19.03.2009 relatif à la conservation du domaine public régional routier et des voies hydrauliques. Selon l'interprétation des dispositions présentes dans cet Arrêté, les producteurs d'électricité pourraient être confrontés à une augmentation par un facteur 30 de cette redevance régionale pour leurs prélèvements d'eau. Une telle augmentation pourrait représenter une surcharge pour le secteur de l'électricité de plus de 14 millions d'euros par an.

principe d'une triple taxation sur un même processus, à savoir les prélèvements d'eau, et s'interroge également sur la validité juridique de l'addition de plusieurs taxes sur un même type d'activité.

- Dans un secteur déjà extrêmement sous pression, l'ensemble de ces charges **mettent en péril le maintien en opération des centrales** électriques implantées en Région wallonne et rendent la réalisation de nouveaux projets encore plus difficile.
- Ces centrales ont pourtant un **rôle important pour l'économie wallonne** :
 - Elles assurent la stabilité du système électrique et contribuent à la sécurité d'approvisionnement ;
 - Elles créent plusieurs milliers d'emplois directs et indirects (logistique, sous-traitance,...) et contribuent au maintien de l'emploi dans l'industrie consommatrice d'énergie électrique.

La FEBEG souligne que ces propositions des autorités wallonnes vont à l'encontre du **plan fédéral de «relance»**. Ce plan, également appelé plan « Wathélet » comprend notamment des mesures spécifiques pour assurer la rentabilité de nouvelles centrales au gaz ainsi que des mesures pour le maintien de certaines installations existantes devenues non rentables mais qui sont indispensables pour garantir la sécurité d'approvisionnement du pays.

La FEBEG, la Fédération Belge des Entreprises Electriques et Gazières, est la fédération patronale qui défend les intérêts des producteurs, fournisseurs et traders en électricité et gaz.

Contact: Marc Van den Bosch
02 500 85 85/ 0497 30 98 79
marc.vandenbosch@febeg.be